



- COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-ROQUELONGUE -

35 rue de la Mairie

11200 Saint-André-de-Roquelongue

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR L'ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE ET SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE- ROQUELONGUE

Par arrêté municipal n° 02/2026 du 5 février 2026, Monsieur le Maire a décidé de procéder à une enquête publique portant sur l'abrogation de la carte communale et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-André-de-Roquelongue.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme contient une évaluation environnementale et l'ensemble des avis émis par les personnes publiques associées.

Cette enquête se déroulera du **2 mars 2026 à 09h00 au 3 avril 2026 à 17h00 inclus**, soit une durée de 33 jours consécutifs à la mairie de Saint-André-de-Roquelongue (35 rue de la Mairie).

Monsieur Jean-Paul GARRIGUE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur René LEMPEREUR, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour informer et recevoir les observations du public à la mairie de Saint-André-de-Roquelongue, salle de passage, (35 rue de la Mairie) les jours et heures suivants :

- **Lundi 2 mars 2026, de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 18 mars 2026, de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 3 avril 2026, de 14h00 à 17h00**

Le dossier d'enquête est disponible gratuitement, pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la commune : <https://www.st-andre-roquelongue.com>
- à la mairie (35 rue de la Mairie) sur support informatique et sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public, **les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00** et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations ou propositions :

- sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Saint-André-de-Roquelongue (35 rue de la Mairie) et disponible aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- par courriel au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : plusaintandre@mail.fr
- par voie postale, avec un courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de Saint-André-de-Roquelongue, 35 rue de la Mairie, 11200 Saint-André-de-Roquelongue.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et heure d'ouverture et après la date et heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

À l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Saint-André-de-Roquelongue, sur son site internet <https://www.st-andre-roquelongue.com> et en Préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire (Mairie de Saint-André-de-Roquelongue – 04 68 45 10 86 – mairie@st-andre-roquelongue.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la mairie de Saint-André-de-Roquelongue dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.